



Spécialiste en droit social, Me Kirkyacharian, qui se présentait pour la troisième fois, l'a emporté face à Me Régine Barthélémy.

**Justice.** Le successeur de Michèle Tisseyre, actuelle bâtonnière, a été élu mardi dès le premier tour. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Me Kirkyacharian promis à la tête du barreau de Montpellier

■ Dans un peu plus d'un an, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Me Luc Kirkyacharian succèdera à Michèle Tisseyre à la tête des avocats du barreau de Montpellier. Sa troisième candidature au bâtonnat aura donc été la bonne : mardi, il a été désigné bâtonnier, élu dès le premier tour face à Me Régine Barthélémy, qui se présentait pour la première fois.

Une victoire que savoure ce Montpellierain d'adoption établi dans la capitale héraultaise depuis 33 ans. « On est un des barreaux les

plus importants de France. C'est difficile de mobiliser pour une élection plus de 700 confrères - il y a eu 708 votants, Ndlr -. Cette participation est spectaculaire et significative », se réjouit-il. Spécialisé en droit social et tout particulièrement dans le droit du travail, il plaisante : « Vous connaissez le film « Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes ? » Eh bien moi j'ai eu cette chance ! Et j'en ai gardé quelque chose qui a expliqué initialement mon choix de la défense des sala-

riés. Qui est devenu un choix raisonnable et non dogmatique ou idéologique ». L'occasion de tirer un coup de chapeau à celui qui l'a formé au barreau de Montpellier : Jean Meloux, « un grand monsieur du droit du travail ». Plusieurs choses tiennent à cœur à celui tiendra pendant deux ans les rênes du barreau de Montpellier : « La première, c'est la défense des règles dites de confraternité, qui ne sont pas des règles de courtoisie ou de convivence. En deuxième lieu, je suis très préoccupé de la

pauvèrisation de la profession. La vérité c'est qu'un certain nombre d'avocats vivent très difficilement de leur métier. Enfin, mon troisième souci sera de rassembler la profession. Le public ne connaît souvent qu'une partie de l'iceberg, la partie judiciaire pénale, la plus médiatisée. Mais notre profession compte une quinzaine de branches qui sont autant de métiers différents », développe Me Kirkyacharian. Rendez-vous est pris dans un an pour endosser cette nouvelle responsabilité. **A.G.**